

Commission de la construction du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS

2010-2011

**Demandes de renseignements particuliers
de l'Opposition officielle**



COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

Demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

#	Demande de renseignements particuliers
RP65.	Nombre de poursuites intentées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la Loi R-20 au cours de la dernière année.
RP66.	Nombre de poursuites menées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs relativement aux articles de la Loi R-20 concernant des actes d'intimidation ou de violence sur les chantiers, par année depuis 2003.
RP67.	Liste des mesures en place concernant l'accès et le maintien des femmes dans l'industrie de la construction, en indiquant le nombre moyen d'heures travaillées par les femmes par rapport aux hommes dans les métiers concernés et le revenu moyen annuel pour chacun des sexes.
RP68.	Dépenses reliées au Fonds de formation de l'industrie de la construction, organigramme et état de situation, en indiquant le nombre de travailleurs qui ont bénéficié du Fonds depuis sa création et ventilation par année.
RP69.	Nombre de certificats de compétence décernés, ventilation par région et par métier ou occupation depuis deux ans.
RP70.	Nombre de travailleurs manquant ou en surplus, ventilé par région et par métier ou occupation en 2009-2010.
RP71.	Prévisions de surplus ou de manque de main-d'œuvre par métier ou par occupation pour les cinq prochaines années.
RP72.	Composition, budgets, mandats et rapports des comités main-d'œuvre Ontario-Québec.
RP73.	Nombre d'exemptions de détenir un certificat de compétences au cours de la dernière année et motifs.
RP74.	Nombre d'inspections effectuées par la CCQ, liste des chantiers enquêtés et résultats des enquêtes pour les cinq dernières années.
RP75.	Évolution du nombre d'inspecteurs à l'emploi de la CCQ depuis 2003-2004, par année.
RP76.	Évolution du nombre d'employés dédiés à la lutte au travail au noir à l'emploi de la CCQ depuis 2003-2004, par année.
RP77.	Tout document relativement à la subvention octroyée par le ministre du Travail afin de lutter contre le travail au noir.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP 65

Nombre de poursuites intentées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la Loi R-20 en au cours de la dernière année.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Types d'infraction	Année 2009
Non-détention de certificat de compétence	5 591
Qualification / Juridiction	1 933
Non-enregistrement à la CCQ (Employeurs)	443
Remises mensuelles non conformes	1 975
Refus (accès et renseignements), entraves	234
Autres	213
Total	10 389

Employeurs	6 043
Salariés	4 346
TOTAL	10 389
Employeurs différents	3 420
Salariés différents	3 933
TOTAL	7 353

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP66

Nombre de poursuites menées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs relativement aux articles de la R-20 concernant des actes d'intimidation ou de violence sur les chantiers, par année depuis 2003.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Poursuites recommandées par la CCQ au DPCP au 22 avril 2009

Infractions relatives à l'intimidation, la discrimination et les ralentissements de travail	2009	2010
Nombre de plaintes	21	10
Nombre de recours pénaux recommandés par la CCQ au DPCP (L'année correspond à celle du dépôt de la plainte.)*	20	0

* Une ou plusieurs poursuites pénales peuvent être recommandées suite au dépôt d'une seule plainte.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION : Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP67

Liste des mesures en place et leur coût concernant l'accès et le maintien des femmes dans l'industrie de la construction, en indiquant le nombre moyen d'heures travaillées par les femmes par rapport aux hommes dans les métiers concernés, et le revenu moyen annuel pour chacun des deux sexes.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Depuis 1997, le nombre de femmes dans l'industrie de la construction affiche des hausses substantielles. En 2009, un total de 1 731 femmes sont actives dans l'industrie de la construction. La part des femmes se maintient à 1,2 %, soit quatre fois plus élevée que ce qu'elle était en 1993. Le nombre de femmes est relativement stable en 2009 comparativement à l'année précédente tout comme la main-d'œuvre globale.

Nombre de femmes selon le métier et l'occupation, 2009

Métier/occupation	Femmes			Part des femmes		
	Apprenti	Compagnon	Total	Appren.	Compagnon	Total
Briqueteur-maçon	23	3	26	0,9 %	0,1 %	0,5 %
Calorifugeur	16	9	25	5,6 %	1,5 %	2,8 %
Carreleur	37	10	47	3,7 %	1,2 %	2,5 %
Charpentier-menuisier	272	21	293	1,4 %	0,1 %	0,8 %
Chaudronnier	3	1	4	2,8 %	0,1 %	0,5 %
Cimentier-applicateur	8	2	10	0,8 %	0,2 %	0,4 %
Couvreur	16	3	19	0,5 %	0,1 %	0,4 %
Électricien	132	29	161	2,3 %	0,3 %	1,1 %
Ferblantier	26	9	35	1,7 %	0,3 %	0,8 %
Ferrailleur	5	2	7	1,4 %	0,2 %	0,6 %
Frigoriste	7	2	9	0,7 %	0,1 %	0,3 %
Grutier	0	8	8	0,0 %	0,7 %	0,6 %
Mécanicien d'ascenseur	6	3	9	1,9 %	0,5 %	1,0 %
Mécanicien de chantier	2	1	3	1,3 %	0,1 %	0,2 %
Mécanicien de machines lourdes			0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Mécanicien en protection-incendie	2		2	0,6 %	0,0 %	0,2 %
Monteur d'acier de structure	4	2	6	1,3 %	0,1 %	0,3 %
Monteur-mécanicien vitrier	8		8	0,8 %	0,0 %	0,4 %
Opérateur de pelles	10	11	21	0,9 %	0,3 %	0,4 %
Opérateur d'équipement lourd	17	16	33	1,4 %	0,3 %	0,5 %
Peintre	345	59	404	12,3 %	2,2 %	7,4 %
Plâtrier	112	11	123	5,6 %	1,0 %	4,0 %
Poseur de revêtements souples	18	2	20	5,3 %	0,2 %	1,8 %
Poseur de systèmes intérieurs	28	5	33	1,9 %	0,4 %	1,3 %
Serrurier de bâtiment	7		7	2,2 %	0,0 %	0,7 %
Tuyauteur	33	8	41	1,1 %	0,2 %	0,5 %
Total des métiers	1 137	217	1 354	2,2 %	0,3 %	1,1 %
Conducteur de camions			14			1,5 %

Magasinier/Commis		5		18,5 %
Manœuvre		264		1,3 %
Main-d'œuvre de lignes		10		0,5 %
Préposé à l'arpentage		80		7,8 %
Soudeur		8		1,0 %
Autres occupations		14		1,0 %
Total des occupations		395		1,5 %
Total		1 731		1,2 %

Source : CCQ.

Une rémunération qui tend à se rapprocher

Lorsque les différences de statut et de métier sont prises en compte, on constate que les femmes gagnent sensiblement comme les hommes.

En effet, les moyennes globales d'heures travaillées et de salaire ne peuvent pas être utilisées pour comparer la situation des femmes à celle des hommes car ces moyennes dans le cas des femmes reflètent le fait que les deux tiers des femmes sont encore au stade de l'apprentissage et, qui plus est, à la première période d'apprentissage pour la majorité. D'où un taux de salaire plus bas et une durée de travail plus courte. De plus, la majorité des femmes se retrouvent dans les métiers ayant les taux de salaire horaire les plus bas et les moyennes d'heures les plus faibles.

Par contre, une comparaison plus adéquate de la rémunération totale consiste à comparer les apprentis se situant à la même période d'apprentissage, pour un métier donné. Il faut également restreindre la comparaison aux métiers présentant le plus grand nombre de femmes, pour une meilleure représentativité. Dans ce cas, il ressort les constats suivants:

- Pour les peintres et les électriciens par exemple, le salaire moyen des femmes est équivalent à celui observé pour les hommes.
- Dans le cas des charpentiers-menuisiers, les femmes diplômées gagnent un salaire comparable aux hommes diplômés, alors que les femmes non diplômées s'en tirent moins bien, gagnant seulement 71 % du salaire des hommes non diplômés. La détention ou non d'un diplôme a un impact important.

Comparaison de la rémunération entre les femmes et les hommes pour les 12 mois suivant l'obtention du certificat-apprenti ou le changement de période d'apprentissage, Moyenne 2001-2008

Période d'apprentissage	Femmes	Hommes	% femmes/hommes
Charpentier-menuisier			
1	10 040 \$	14 067 \$	71 %
2	20 628 \$	24 383 \$	85 %
3	22 809 \$	31 854 \$	72 %
Total	13 292 \$	20 414 \$	65 %
<i>Moyenne pondérée</i>	<i>15 452 \$</i>	<i>20 414 \$</i>	<i>76 %</i>
Peintre			
1	10 676 \$	10 696 \$	100 %
2	19 436 \$	20 469 \$	95 %
3	28 224 \$	26 989 \$	105 %
Total	14 702 \$	16 183 \$	91 %
<i>Moyenne pondérée</i>	<i>16 156 \$</i>	<i>16 183 \$</i>	<i>100 %</i>
Électricien			
1	16 095 \$	18 857 \$	85 %
2	22 726 \$	26 508 \$	86 %
3	29 324 \$	32 545 \$	90 %
4	35 494 \$	39 429 \$	90 %
Total	22 482 \$	27 481 \$	82 %
<i>Moyenne pondérée</i>	<i>24 147 \$</i>	<i>27 481 \$</i>	<i>88 %</i>

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP68

Dépenses reliées aux fonds de formation, organigramme et état de situation, en indiquant le nombre de travailleurs qui ont bénéficié du fonds depuis sa création et ventilation par année.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Année scolaire	Main-d'œuvre participant aux activités de perfectionnement organisées par la CCQ
2008-2009	21 961

DÉPENSES DES FONDS DE FORMATION DÉDIÉS AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Débours	2009 PRÉLIMINAIRE
<i>Frais d'administration</i>	
Dépenses liées au Comité de gestion de l'utilisation du Fonds de formation de l'industrie de la construction (secteurs commercial, institutionnel, industriel, génie civil et voirie)	2 595 739 \$
Dépenses liées au Comité de gestion du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	1 155 094 \$
Dépenses liées aux actions de la CCQ	2 265 491 \$
<i>Frais pour les activités de perfectionnement</i>	
Fonds de formation de l'industrie de la construction	23 143 764 \$
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	5 426 175 \$
Total	34 586 263 \$

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP69

Nombre de certificats de compétence décernés, ventilation par région et par métier ou occupation, depuis 2 ans.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE COMPÉTENCE APPRENTI SELON LE MÉTIER - ANNÉE 2009

MÉTIER	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Briqueteur-maçon	357	7.64	57	2.49	414	5.95
Calorifugeur	11	0.24	5	0.22	16	0.23
Carreleur	52	1.11	165	7.21	217	3.12
Charpentier-menuisier	1722	36.87	502	21.95	2224	31.97
Chaudronnier	28	0.60	0	0.00	28	0.40
Cimentier applicateur	37	0.79	174	7.61	211	3.03
Couvreur	103	2.21	521	22.78	624	8.97
Électricien	881	18.87	0	0.00	881	12.66
Ferblantier	69	1.48	33	1.44	102	1.47
Ferrailleur	77	1.65	16	0.70	93	1.34
Grutier	39	0.84	0	0.00	39	0.56
Mécanicien d'ascenseur	32	0.69	14	0.61	46	0.66
Mécanicien de chantier	17	0.36	11	0.48	28	0.40
Mécanicien de machinerie lourde	21	0.45	4	0.17	25	0.36
Monteur d'acier de structure	34	0.73	5	0.22	39	0.56
Monteur-mécanicien (vitrier)	60	1.28	63	2.75	123	1.77
Opérateur d'équipement lourd	81	1.73	134	5.86	215	3.09
Opérateur de pelles mécaniques	53	1.13	115	5.03	168	2.41
Peintre	96	2.06	201	8.79	297	4.27
Plâtrier	87	1.86	146	6.38	233	3.35
Poseur de systèmes intérieurs	113	2.24	29	1.27	142	2.04
Poseur de revêtements souples	12	0.26	69	3.02	81	1.16
Serrurier en bâtiment	6	0.13	15	0.66	21	0.30
Tuyauteur	438	9.38	1	0.04	439	6.31
Mécanicien en protection incendie	42	0.90	3	0.13	45	0.65
Frigoriste	202	4.33	4	0.17	206	2.96
TOTAL	4670	100%	2287	100%	6957	100%

**RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE APPRENTI
SELON LA RÉGION DE PLACEMENT - ANNÉE 2009**

RÉGION DE PLACEMENT	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Îles-de-la-Madeleine	9	0.19	10	0.44	19	0.27
Bas-St-Laurent / Gaspésie	202	4.33	37	1.62	239	3.44
Saguenay / Lac-St-Jean	249	5.33	54	2.36	303	4.36
Québec	932	19.96	454	19.85	1386	19.92
Mauricie / Bois-Francs	283	6.06	135	5.90	418	6.01
Cantons-de-l'Est	151	3.23	163	7.13	314	4.51
Montréal	2480	53.10	892	39.00	3372	48.47
Outaouais	149	3.19	400	17.49	549	7.89
Nord-Ouest	112	2.40	109	4.77	221	3.18
Côte-Nord	101	2.16	32	1.40	133	1.91
Baie-James	2	0.04	0	0.00	2	0.03
Extérieur	0	0.00	1	0.04	1	0.01
TOTAL	4670	100%	2287	100%	6957	100%

**RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE OCCUPATION
SELON LA RÉGION DE PLACEMENT - ANNÉE 2009**

RÉGION DE PLACEMENT	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Îles-de-la-Madeleine	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Bas-St-Laurent / Gaspésie	20	3.94	2	0.07	22	0.66
Saguenay / Lac-St-Jean	51	10.04	18	0.64	69	2.08
Québec	79	15.55	489	17.42	568	17.13
Mauricie / Bois-Francs	19	3.74	7	0.25	26	0.78
Cantons-de-l'Est	9	1.77	7	0.25	16	0.48
Montréal	263	51.77	1825	65.02	2088	62.99
Outaouais	16	3.15	354	12.61	370	11.16
Nord-Ouest	12	2.36	66	2.35	78	2.35
Côte-Nord	38	7.48	2	0.07	40	1.21
Baie-James	0	0.00	37	1.32	37	1.12
Extérieur	1	0.20	0	0.00	1	0.03
TOTAL	508	100%	2807	100%	3315	100%

NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE COMPAGNON ÉMIS EN 2009

RAISON DE LA DÉLIVRANCE	LE SALARIÉ A DÉJÀ ÉTÉ TITULAIRE COMPAGNON	LE SALARIÉ N'A JAMAIS ÉTÉ TITULAIRE COMPAGNON
TOTAL	85 036	7 159

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : **RP70**

Nombre de travailleurs manquants ou en surplus, ventilé par région et par métier ou occupation en 2009

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La CCQ procède à l'ouverture d'un bassin de main-d'œuvre lorsqu'il y a moins de 5 % de la main-d'œuvre apprenti qui s'y trouve, de disponible à l'emploi. Des personnes non diplômés dans un métier peuvent alors obtenir un certificat de compétence à condition de démontrer qu'un employeur souhaite les engager et de détenir un cours de sécurité.

Les bassins de main-d'œuvre sont mis à jour sur une base quotidienne. Les ouvertures de bassins sont constantes et sont affichées sur le site Internet de la CCQ.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : **RP71**

Prévisions de surplus ou de manque de main-d'œuvre par métier ou par occupation pour les cinq prochaines années.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

En 2009, le volume de travail s'est soldé par 133,4 millions d'heures travaillées dans l'industrie de la construction, ce qui se traduit par une baisse de seulement 3 % relativement à 2008. Mais seul le secteur génie civil et voirie affiche une progression, de 14 %. L'activité dans les autres secteurs a donc fléchi, la plus forte baisse, de 13%, s'observant dans le bâtiment industriel. Pour leur part, les secteurs institutionnel/commercial et résidentiel inscrivent respectivement des baisses de 7 % et de 4 %. Par ailleurs, un total de 145 200 travailleurs ont foulé les chantiers de construction en 2009, ce qui est comparable au nombre de 2008. Ces derniers ont été embauchés par plus de 24 000 employeurs.

L'activité dans la construction demeure soutenue par de nombreux projets majeurs et les perspectives pour les années à venir sont favorables. Les investissements publics continueront à soutenir les travaux au cours des prochaines années, et le secteur du génie civil et de la voirie sera le premier à en tirer profit, que ce soit dans les projets relatifs au réseau routier, au transport en commun ou aux infrastructures municipales. En parallèle, la croissance prévue dans le bâtiment institutionnel, grâce à des investissements importants dans le domaine de la santé, permettra en partie de compenser les baisses anticipées dans le bâtiment commercial.

Le secteur industriel, dont l'activité est la plus instable, connaît beaucoup d'incertitude, mais il a un potentiel à la hausse à moyen terme. Plusieurs grands projets dorment temporairement sur les planches à dessin, notamment ceux liés aux matières premières. Enfin, la construction résidentielle devrait atteindre un niveau d'activité conforme aux tendances démographiques.

Ainsi, après une légère baisse en 2009, le volume de travail dans l'industrie de la construction devrait rebondir. D'excellentes perspectives d'emploi se présenteront donc encore au cours des prochaines années. Les besoins de main-d'œuvre persisteront, en raison de la vigueur de la demande ainsi que du roulement élevé, en partie lié aux départs à la retraite des travailleurs. Après avoir recruté près de 16 000 travailleurs en 2008, l'industrie en a accueilli plus de 11 000 en 2009. D'ici 2014, le besoin moyen de main-d'œuvre est prévu néanmoins de s'élever à 14 000 nouveaux travailleurs par année.

Douze métiers de la construction sur les 26 existants se démarquent tout particulièrement en matière de besoins de main-d'œuvre. Notamment, la disponibilité restreinte des travailleurs, jumelée à leur roulement élevé, suscitera des besoins élevés de couvreurs, de carreleurs, de cimentiers-applicateurs, de monteurs-mécaniciens (vitriers), de plâtriers, de poseurs de revêtements souples, ainsi que de mécaniciens d'ascenseur. Quant aux besoins également élevés de calorifugeurs, de mécaniciens de chantier, de mécaniciens de machines lourdes, d'opérateurs de pelles mécaniques et d'opérateurs d'équipement lourd, ils s'expliquent tant par la vigueur de la demande que par leurs départs à la retraite. Enfin, les occupations dont la demande sera notablement stimulée en raison de l'accroissement de l'emploi sont les monteuses de lignes, les soudeuses et les manœuvres.

En conclusion, la Commission de la construction du Québec compte relever le défi de répondre aux besoins de main-d'œuvre :

- les difficultés du secteur manufacturier génèrent une main-d'œuvre apte à rapidement s'intégrer aux chantiers de construction ;
- la récession du début des années 1990 a freiné l'entrée d'apprentis pendant les plusieurs années et l'âge moyen des travailleurs a par conséquent augmenté; lors de la reprise des travaux, en 1998, l'industrie a dû embaucher rapidement des milliers d'apprentis et s'est donc trouvée en pénurie de personnel qualifié; or, ces apprentis deviennent maintenant compagnons, de sorte que la pénurie de personnel qualifié s'amenuise maintenant;
- les moyennes d'heures travaillées par travailleur demeurent faibles, notamment en raison de la saisonnalité des travaux, de sorte qu'il y a place à l'amélioration;
- l'industrie de la construction procède à une réévaluation régulière de ses besoins de finissants des écoles professionnels et prend, le cas échéant, avec le MELS, les mesures appropriées pour augmenter les capacités de formation;
- la formation dans les métiers de la construction connaît une popularité sans précédent, de sorte que le recrutement ne pose en général pas de réels problèmes (l'âge moyen de la main-d'œuvre est en baisse, grâce au recrutement massif des dernières années);
- grâce aux fonds de formation, l'industrie de la construction possède un impressionnant dispositif de perfectionnement de la main-d'œuvre, permettant des formations adaptées aux projets particuliers;
- l'industrie redouble d'efforts dans l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre chez certaines clientèles visées, comme les femmes, les Autochtones et les immigrants.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

Commission de la construction du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP 72

Composition, budgets, mandats et rapports des comités main-d'œuvre Ontario-Québec.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Il y a un Comité bipartite de coordination de l'Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre entre le Québec et l'Ontario. Les règles de fonctionnement du Comité de coordination sont prévues à l'Entente (article 5.2).

Le mandat du Comité est de surveiller l'application de l'entente, promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et l'accès aux chantiers, et traiter toute autre question pertinente.

Le Comité est formé de 3 représentants de chacune des provinces. Pour le Québec les représentants sont :

- Le sous-ministre adjoint aux politiques et à la recherche (Normand Pelletier).
- La personne désignée comme point de contact officiel (Josée Fortier, directrice de la qualification professionnelle à la CCQ).
- Le conseiller responsable de la négociation et du suivi de l'entente au ministère du Travail (Michel Sauvé).

Le Comité se réunit au besoin, mais au moins deux fois par année. Un rapport écrit présentant une étude approfondie de l'efficacité de l'Entente est prévu tous les cinq ans, soit un premier rapport en 2011. Entre-temps, chaque année, les parties s'échangent diverses données afin de suivre l'évolution du dossier.

Les frais de participation à chacune des réunions du comité sont aux frais des organisations de chacun des participants.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP73

Nombre d'exemptions à détenir un certificat de compétence au cours de la dernière année et motifs.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)	
MOTIFS	NOMBRE D'EXEMPTIONS ÉMISES EN 2009
Pénurie (art. 14.6)	897
Personne indispensable (art. 14.4)	204
Enfant d'employeur (art. 14.5)	1717
Pénurie - sans préalables scolaires (2)	3156
Stages d'été	74
Ententes interprovinciales (art. 4)	191
Salarié occasionnel (art. 14.7)	24
Commissaire de l'industrie de la construction et autres (art. 21)	2001
TOTAL	8264

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION : Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP74

Nombre d'inspections effectuées par la CCQ, liste des chantiers enquêtés et résultats des enquêtes pour les cinq dernières années.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Inspections de chantier	2009
Nombre de visites de chantier effectuées	35420
Nombre d'interventions terminées	2616

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP75

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'emploi de la CCQ depuis 2003-2004, par année.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Année	Nombre
2009	220

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP76

Évolution du nombre d'employés dédiés à la lutte au travail au noir à l'emploi de la CCQ depuis 2003-2004, par année.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Année	Nombre
2009 :	357

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION : Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : **RP77**

Tout document relativement à la subvention octroyée par le ministre du Travail afin de lutter contre le travail au noir.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'exercice 2010-2011, le gouvernement du Québec financera des équipes pour augmenter la surveillance sur les chantiers de construction et pour faire des vérifications aux livres comptables. Aux 4 M\$ déjà octroyés à la CCQ en 2009-2010, s'ajoute 5 M\$, portant ainsi à 9 M\$, le financement total accordé à la CCQ pour lutter contre l'évasion fiscale et les stratagèmes de fausses facturations et de blanchiment d'argent.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION : Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

Commission de la construction du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS

2010-2011

**Demandes de renseignements particuliers
du deuxième groupe d'Opposition**



Commission de la construction du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

- | # | Demande de renseignements particuliers |
|--------------|--|
| RP2. | Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2009-2010, dont a fait partie le ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats. |
| RP3. | Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère pour l'année 2009-2010 indiquer :
a. la liste des employés et/ou membres du conseil d'administration;
b. la liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération;
c. la liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur CV;
leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation. |
| RP9. | Pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la présidence :
a. nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents;
b. liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
c. frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents. |
| RP18. | Liste de tous les employés de la Commission de la construction du Québec (CCQ), leur salaire, leur fonction et leur statut d'emploi. Ventiler par catégories d'emploi. |

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

de fiche : RP2

Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2009-2010, dont a fait partie le ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Comité interministériel du développement durable (CIDD)

Mandat :

Le CIDD est d'abord un lieu d'échanges, d'information et de promotion du développement durable. Il soutient, accompagne le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des mandats que lui confie la Loi sur le développement durable. Pour ce faire, il favorise la concertation et l'harmonisation des diverses interventions menées au sein de l'administration publique québécoise.

Le CIDD participera à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la Loi sur le développement durable.

Liste des membres

Instance privilégiée de la concertation en matière de développement durable au gouvernement du Québec, le CIDD réunit, sous l'égide du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des représentants de tous les ministères et de certains organismes gouvernementaux.

Titre du comité directeur : Initiative de lutte contre la malversation et la corruption

Mandat :

- développer une stratégie commune pour lutter contre la malversation et la corruption;
- établir un portrait global de la malversation et de la corruption, notamment par l'identification des sphères d'activité propices à cette forme de criminalité, des principaux intervenants visés et des moyens de répression mis en place dans d'autres juridictions;
- proposer au besoin des modifications législatives, réglementaires ou des mesures administratives visant à améliorer la prévention, la détection et la répression de ce type de crime;
- établir des liens entre les différents organismes impliqués dans la lutte contre la malversation et la corruption impliquant des institutions publiques;
- définir les orientations et assurer un suivi des résultats de l'escouade d'enquête spéciale.

Membres du comité directeur :

Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)
Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)
Ministère des Transports (MTQ)
Ministère de la Sécurité publique (MSP)
Ministère des Finances (MFQ)
Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
Ministère du Travail (MT)
Ministère de la Sécurité publique (MSP)
Ministère des Transports (MTQ)
Sûreté du Québec (SQ)
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
(MAMROT)
Revenu Québec (RQ)
Commission de la construction du Québec (CCQ)

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

de fiche : RP3

Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère pour l'année 2009-2010 indiquer :

- a. la liste des employés et/ou membres du conseil d'administration;
- b. la liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération;
- c. la liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur CV;
- d. leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Note : l'année financière de la Commission de la construction du Québec s'étend du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

a. La liste des employés et/ou membres du conseil d'administration;

Membres du conseil d'administration :

Robert Brown

Gérard Cyr

Éric Cherbaka

Patrick Daigneault

Nora Desrochers

Pierre Dion

Donald Fortin

Richard Goyette

Yvon Guilbault

Gaétan Lapointe

François-Mario Lessard

Joëlle L'Heureux

Alain Mailhot

André Ménard

Yves Mercure

Normand Pelletier

Michel Sauvé

b. La liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération;

Neuf personnes ont vu leur mandat renouvelé au conseil d'administration au cours de l'année 2009 :

Nom et titre	Début et fin du mandat	Rémunération
Monsieur Robert Brown Directeur général Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération Allocation de présence de 1 500 \$
Monsieur Pierre Dion Directeur général Association des entrepreneurs en construction du Québec	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération Allocation de présence de 1 500 \$
Monsieur Yvon Guilbault Vice-président exécutif Corporation des maîtres électriciens du Québec	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur Gaétan Lapointe Directeur Neilson Excavation inc.	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur François-Mario Lessard Directeur des relations du travail Association de la construction du Québec	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur Gérard Cyr Gérant d'affaires, local 144 Association Unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur Donald Fortin Directeur général Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Madame Joëlle L'Heureux Arbitre de griefs	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur Normand Pelletier Sous-ministre adjoint aux politiques et à la recherche Ministère du Travail	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence

c. La liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur CV ;

Six personnes ont été nommées au conseil d'administration au cours de l'année 2009 :

Monsieur Éric Cherbaka Directeur général – Division membres et industries Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur Patrick Daigneault Président CSD-Construction	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur Richard Goyette Directeur général FTQ-Construction	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur Yves Mercure Président FTQ-Construction	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Monsieur Michel Sauvé Conseiller en développement de politiques Ministère du Travail	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence
Madame Nora Desrochers Directrice des programmes et de la veille sectorielle Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Début : 22 avril 2009 Fin : 21 avril 2012	Aucune rémunération ni allocation de présence

Le curriculum vitae est un document contenant des renseignements personnels et de ce fait, confidentiel.

d. Leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;

<i>Frais de déplacement</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Frais de repas</i>	<i>Frais de représentation</i>
5 809,04 \$	5 551,22 \$ (note 1)	13 452,01 \$	0,00 \$

Note 1 : Seuls les frais d'hébergement sont inclus dans la section « Frais de voyage ».

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

de fiche : RP9

Pour tout organisme relevant du ministère, concernant le bureau de la présidence :

- a. nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents;
- b. liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
- c. frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d. liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

a) Nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents

André Ménard, président-directeur général : 155

Édith Garneau, conseillère au p.-d. g – Relation avec les autochtones : 232

Note : Le nombre des rencontres indiqué est celui des rencontres inscrites uniquement à l'agenda.

b) Liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre

Association de la construction du Québec (ACQ)
Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ)
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO)
Association professionnelle des entrepreneurs en construction du Québec (APECO)
Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (APCHQ)
Association unie des compagnons & apprentis de l'industrie de la plomberie & de la tuyauterie des États-Unis & du Canada, Local 144
Centrale des syndicats démocratiques – Construction (CSD)
Confédération des syndicats nationaux – Construction (CSN)
Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) (CPQMC(I))
Corporation des entrepreneurs généraux (CEGQ)
Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTO)
Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE)
Fédération des travailleurs du Québec-Construction (FTQ)

Agence de l'efficacité énergétique du Québec
Association d'isolation du Québec
Association des manœuvres Inter-Provinciaux (AMI)
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP-Construction)
Caisse de dépôt et placement du Québec
Commission de la santé et de la sécurité du travail au Québec (CSST)
Commission des relations du travail (CRT)
Commission scolaire de Montréal
Conseil du patronat
Conseil du Trésor
Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid
Fondation des parlementaires québécois
Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC)
Hydro-Québec
Société les ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 Ministère de la Famille
 Ministère des Finances
 Ministère du conseil exécutif
 Ministère du Revenu du Québec
 Ministère du Travail
 Mohawks de Kahnawake
 Régie du bâtiment du Québec
 Section locale 711
 Secrétariat aux affaires autochtones
 Secrétariat aux ententes de reconnaissance des qualifications professionnelles (SERPQ)
 Sûreté du Québec

Affaires autochtones

Administration régionale Kativik
 Assemblée des premières Nations du Québec et du Labrador
 Cegep de Chicoutimi
 Cegep de Sept-Îles
 Centre d'éducation des adultes – Havre Saint-Pierre
 Réseau des centres d'amitié autochtones
 Centre de développement et de formation de la main d'œuvre - Wendate
 Centre de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction et secteurs connexes
 Commission de développement des ressources humaines de Premières Nation du Québec
 Commission locale des Premières Nations
 Commissions scolaires
 Conseils de bande
 Conseil des ressources humaines autochtones
 Conseil sectoriel de la construction
 Consortium pour la formation des Autochtones en construction au Québec
 Emploi Québec
 Femmes autochtones du Québec
 Grand conseil des Cris
 Groupe de travail fédéral (Services Canada)
 Institut culturel et éducatif Montagnais
 Ministère des Ressources humaines et Développement social Canada
 Mohawk Council of Kahnawake
 Regroupement Mamit Innuat
 Secrétariat aux affaires autochtones
 Wapikoni

* Le bureau de la présidence rencontre de façon ad hoc divers représentants du monde patronal, syndical, gouvernemental et des groupes intéressés à intégrer l'industrie de la construction.

c) Frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.

L'année financière de la Commission de la construction du Québec s'étend du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

	déplacement	repas	voyage ¹	représentation
André Ménard	6 835.61 \$	5 268.91 \$	3 288.49 \$	2 179.25 \$
Édith Garneau²	17 755.66 \$	2 332.89 \$	2 921.33 \$	0,0 \$

Note 1 : Seuls les frais d'hébergement sont inclus dans la section « Frais de voyage ».

Note 2 : La conseillère au p. - d.g. – Relation avec les autochtones, est appelée à voyager fréquemment en avion sur tout le territoire du Québec.

d) Liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.

	Colloques et congrès
André Ménard	3 149.82 \$
Édith Garneau	328.91 \$

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2001-04-22

ÉTUDE DES CRÉDITS 2010-2011

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

de fiche : RP18

Liste de tous les employés de la Commission de la construction du Québec (CCQ), leur salaire, leur fonction et leur statut d'emploi. Ventiler par catégories d'emploi.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

- Le salaire du personnel syndiqué de la CCQ est défini par la Convention collective conclue entre la CCQ et le SEPB 573, syndicat des employés et employées professionnelles et de bureau.
- Le salaire du personnel-cadre de la CCQ est fixé par le *Règlement sur les normes et conditions de travail du personnel de la CCQ non régi par une convention collective*.
- La rémunération du président-directeur général est fixée par décret.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction du développement stratégique et des projets spéciaux 2010-04-22